

CORRIGE**VERSION : La punition d'un parricide**

On dit que Solon fut le plus sage des Athéniens, lui qui aurait écrit les lois qui sont encore (utilisées) observées aujourd'hui. Alors qu'on lui demandait pourquoi il n'avait institué aucun châtiment contre celui qui aurait tué son parent, il répondit qu'il pensait que personne n'aurait fait cela.

On dit qu'il a agi sagement, dans la mesure où, à ce propos, il n'aurait rien sanctionné qui n'avait été commis auparavant. Combien plus sagement firent nos ancêtres ! Et eux, comme ils avaient compris que rien n'était assez sacré que l'audace ne violât un jour, ils imaginèrent un supplice particulier contre les parricides pour que ceux que la nature elle-même n'aurait pas pu retenir dans le devoir, fussent éloignés du crime par la grandeur du châtiment. Ils statuèrent que le parricide serait cousu dans un sac de cuir et jeté ainsi dans le fleuve.

Cicéron, Pro Rascio Amerino, 70.

THEME :

Dicunt Solonem nullam legem in parricidam constituisse.